

VERRIÈRES-EN-FOREZ COUSINADE

Près de 80 personnes de la famille d'Henriette et Jean Granet se sont rassemblées

Comme ils l'ont fait il y a cinq ans, les descendants d'Henriette et Jean Granet se sont retrouvés pour une journée de cousinade. Ainsi, les quatre générations, depuis les six enfants du couple, Nina, Gaby, Jean-Paul, Denise, Chantal et Thérèse, se sont donné rendez-vous sur les terres natales au hameau d'Arpheil. Ils étaient 80 descendants, venus de toute la région, dont le petit dernier Mathéo, ont partagé un repas collégial. Une belle façon de se retrouver et de voir la famille s'agrandir au fil des ans.



■ Au centre la fratrie, avec Nina, Gaby, Jean-Paul, Denise, Chantal et Thérèse, les six enfants des aïeux Henriette et Jean Granet. Photo Nathalie TOULY

AVIS

Enquêtes publiques

Commune de Chavanay (Loire)

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une Enquête Publique sur le projet de révision du PLU de la commune de Chavanay du **lundi 22 octobre 2018 au jeudi 22 novembre 2018 inclus**.

Monsieur Jean-Pierre Revol a été nommé Commissaire Enquêteur titulaire par le Président du Tribunal Administratif de Lyon.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Chavanay pendant la durée de l'enquête :

- Les lundis de 8 h 30 à 12 h 00.
- Les mardis, mercredis, jeudis de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30.
- Les vendredis de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre propositions sur le registre ouvert à cet effet et les adresser par correspondance au Commissaire Enquêteur à la mairie de Chavanay, 15, Grande rue - 42410 Chavanay, ou par voie électronique à l'adresse suivante : revision.plu.chavanay@gmail.com
Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Chavanay.

Il sera en outre disponible durant l'enquête publique sur le site internet de la commune : www.ville-de-chavanay.com.

Le Commissaire Enquêteur tiendra des permanences en mairie afin de recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- lundi 22 octobre 2018 de 8 h 30 à 11 h 30
- vendredi 26 octobre 2018 de 8 h 30 à 11 h 30
- jeudi 8 novembre 2018 de 16 h 00 à 19 h 00
- mercredi 14 novembre 2018 de 14 h 30 à 17 h 00
- jeudi 22 novembre 2018 de 16 h 00 à 19 h 00

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Chavanay et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site internet www.ville-de-chavanay.com.

A l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications à ces projets en vu de cette approbation.

Le Maire, P.Métral

110995500

Plan local d'urbanisme

AVIS

Modification simplifiée
du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
de Saint Priest-en-Jarez

MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Le Président de Saint-Etienne Métropole a prescrit une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Priest-en-Jarez pour :

- Intégrer des dispositions précisant les modalités d'intégration paysagère et architecturale des constructions dans le règlement de la zone UB du quartier historique du Crêt.

Par délibération en date du 04 octobre 2018, le Conseil Métropolitain

de Saint-Etienne Métropole a défini les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU de Saint-Priest-en-Jarez.

Il est donc procédé à une mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU de Saint-Priest-en-Jarez pendant une durée de 32 jours, du **mardi 16/10/2018 (10h00) au vendredi 16/11/2018 (16h00) inclus**.

Pendant cette période, le dossier sera tenu à la disposition du public :

- à la commune de Saint-Priest-en-Jarez, en mairie, 8 rue Claudius Cottier 42271 Saint-Priest-en-Jarez, aux jours et heures habituels d'ouverture, où un registre permettra le recueil des observations du public,
- au siège de Saint-Etienne Métropole, Direction de l'Aménagement du Territoire, 2, avenue Grüner, 42000 Saint-Etienne, aux jours et heures habituels d'ouverture, où un registre permettra le recueil des observations du public, et sur le site Internet de Saint-Etienne Métropole à l'adresse suivante :

<https://www.saint-etienne-metropole.fr/institution/vie-democratique/concertations-et-enquetes-publiques>

Le dossier mis à disposition comprend le projet de modification avec l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les Personnes Publiques Associées (PPA).

A l'issue de cette mise à disposition, le Président de Saint-Etienne Métropole en présentera le bilan devant le Conseil Métropolitain, qui en délibérera et adoptera, le cas échéant, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

108748900

AVIS

Modification simplifiée
du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
d'Unieux

MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Le Président de Saint-Etienne Métropole a prescrit une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Unieux pour :

- Adapter le règlement de la zone UCAin aux contraintes du Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (PPRI)
Par délibération en date du 04 octobre 2018, le Conseil Métropolitain de Saint-Etienne Métropole a défini les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU d'Unieux.

Il est donc procédé à une mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU d'Unieux pendant une durée de 32 jours, du **mardi 16/10/2018 (10h00) au vendredi 16/11/2018 (16h00) inclus**.

Pendant cette période, le dossier sera tenu à la disposition du public :

- à la commune d'Unieux, en mairie, Place Charles Crozet 42240 Unieux, aux jours et heures habituels d'ouverture, où un registre permettra le recueil des observations du public,

- au siège de Saint-Etienne Métropole, Direction de l'Aménagement du Territoire, 2, avenue Grüner, 42000 Saint-Etienne, aux jours et heures habituels d'ouverture, où un registre permettra le recueil des observations du public, et sur le site Internet de Saint-Etienne Métropole à l'adresse suivante :

<https://www.saint-etienne-metropole.fr/institution/vie-democratique/concertations-et-enquetes-publiques>

Le dossier mis à disposition comprend le projet de modification avec l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les Personnes Publiques Associées (PPA).

A l'issue de cette mise à disposition, le Président de Saint-Etienne Métropole en présentera le bilan devant le Conseil Métropolitain, qui en délibérera et adoptera, le cas échéant, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

108749900

POUR VOS
ANNONCES
LÉGALES
VOUS POUVEZ
NOUS JOINDRE
AU
04.72.22.24.25